

FOCUS

SPÉCIAL
Habitat
durable

Publi Information

Le bâtiment passe au vert

Le Grenelle Environnement a éveillé les consciences. Sensibilisés aux aspects énergivore et polluant du bâtiment, particuliers, professionnels et collectivités prennent enfin le virage de l'habitat durable. Une priorité d'autant plus cruciale que ce secteur représente une source majeure de croissance et d'emplois nouveaux.

« Home sweet home » ! Si la question de l'habitat reste une préoccupation majeure pour des millions de Français, elle l'est également pour les pouvoirs publics. En effet, à lui seul, le bâtiment s'avère le secteur le plus gourmand en énergie avec plus de 42 % de la consommation finale totale de la France. Il est également l'un des plus gros contributeurs au réchauffement climatique avec près d'un quart des émissions de gaz à effet de serre produites. Nulle surprise, donc, si la promotion de l'éco-construction a été inscrite dès le départ au rang des priorités du Grenelle Environnement, avec la volonté d'améliorer la performance énergétique des logements et bureaux, dans la continuité de la loi de réglementation thermique 2005. « *La révolution énergétique est aujourd'hui en marche, et ce dans tous les grands types de parc* », constate Philippe Pelletier, président du comité stratégique du Plan Bâtiment Grenelle.

Pour atteindre cet objectif ambitieux, le gouvernement a multiplié les initiatives, notamment l'instauration d'aides financières (crédit d'impôt développement durable, TVA à 5,5 %...) pour inciter les ménages à engager des travaux de rénovation énergétique dans leurs logements. Avec à la clé des premiers résultats au-delà des espérances : ainsi, en mars 2010, la Fédération bancaire française déclarait avoir mis en place 75.000 éco-prêts à taux zéro en neuf mois ! Pour Philippe Pelletier, « *c'est la preuve que les particuliers ont compris l'intérêt d'investir aujourd'hui pour économiser demain* ».

Un formidable potentiel économique

Une évolution des mentalités que traduisent également les résultats d'un sondage réalisé en décembre dernier par OpinionWay à l'occasion d'un colloque de l'Observatoire de la ville consacré à l'éco-construction. Cette étude montre que, pour 88 % des personnes interrogées, un bâtiment doit consommer moins d'énergie pour respecter les principes du développement durable, la réduction des dépenses quotidiennes permettant d'amortir le surcoût lié à la construction (estimé à 10 % par 74 % des sondés). Autre enseignement : 79 % des Français estiment qu'au-delà de la protection de l'environnement, un logement « vert » permet aussi d'offrir un vrai bénéfice en termes de qualité de vie et de santé, notamment en évitant de produire gaz et particules toxiques. Pas étonnant, donc, qu'un nombre croissant de nos concitoyens adopte une attitude responsable et plébiscite les énergies renouvelables, les écomatériaux ou encore les réducteurs de débit d'eau. Un engouement tel qu'en mars 2009, s'est ouvert dans le Nord, à Villeneuve d'Ascq, le premier magasin totalement dédié à l'habitat durable.

Parallèlement à l'évolution de la réglementation est apparu en 2007 un ensemble de



labels officiels publics, regroupés sous l'appellation Haute performance énergétique (HPE). Parmi ceux-ci, la norme Bâtiment basse consommation (BBC) se révèle particulièrement exigeante : elle est attribuée dans le cas d'une consommation d'énergie inférieure à 50 kWh/m²/an ! Un niveau auquel toutes les nouvelles constructions devront répondre dès 2012 afin de contribuer à réduire de 38 % la consommation d'énergie du parc existant avant 2020. En 2009, 20.000 demandes de constructions BBC ont d'ores et déjà été enregistrées, soit dix fois plus que prévu !

L'enjeu de la future réglementation thermique

Mise aux normes, généralisation annoncée des bâtiments à énergie positive (BEPOS) – qui produisent plus d'énergie qu'ils n'en consomment –, amélioration thermique de l'ancien... ces chantiers majeurs représentent une opportunité inespérée de développement et de relance pour les professionnels du BTP, de l'isolation, du chauffage, de l'éclairage... Par exemple, « *le secteur de la rénovation énergétique du logement emploie près de 100.000 actifs pour un chiffre d'affaires estimé à neuf milliards d'euros*, explique Didier Ridoret, le président de la Fédération française du bâtiment (FFB). *Avec la mise en œuvre du Grenelle, ce CA devrait au moins doubler d'ici à 2012, de 18 à 22 milliards d'euros par an, et plus de 120.000 emplois qualifiés à très qualifiés, non délocalisables, devraient être mobilisés sur les vingt prochaines années.* »

Un potentiel formidable, mais qui exige l'adaptation des compétences à ces nouveaux enjeux. En 2009, d'après le ministère de l'Ecologie, quelque 12.000 artisans et entrepreneurs ont été formés aux techniques de rénovation thermique. Pour mettre l'accent sur cette professionnalisation et la valoriser, la FFB a récemment lancé le label « Les pros de la performance énergétique ». « *Outre une qualification requise dans leur métier initial, les signataires de notre charte "Bâtir avec l'environnement" bénéficient d'une mention "économie d'énergie" ou sont certifiés "rénovation énergétique" par un organisme indépendant* », précise Didier Ridoret.

Si le pli du « durable » semble bel et bien pris, notamment de la part des bailleurs sociaux à qui il avait été demandé de prioriser les « 800.000 passoires énergétiques » du parc social, des efforts restent à faire. En particulier par rapport à la future réglementation thermique pour l'immobilier neuf de 2012, qui imposera un savoir-faire technique et des modes constructifs nouveaux et rigoureux. « *Celle-ci constitue une véritable rupture dont la réussite est indispensable à la mise en œuvre du Grenelle*, affirme Philippe Pelletier. *Au-delà de son contenu technique, qui va promouvoir la performance au lieu des moyens, il est capital de préparer la "sortie" de cette nouvelle règle. C'est pourquoi une politique d'accompagnement, la signature de protocoles et la diffusion d'outils de communication seront instaurées, afin que les professionnels ne soient pas désorientés.* »

Manon Ressouche

C'est le moment d'en profiter !

Dopé par les crédits d'impôt et l'éco-prêt à taux zéro, le secteur des énergies durables affiche une santé florissante. Tour d'horizon des solutions subventionnées par l'Etat jusqu'en 2012.

Même si la crise a quelque peu calmé le jeu en 2009 et devrait continuer à faire ressentir ses effets en 2010, le chauffage « vert » reste promis à un bel avenir. La France s'est engagée, à l'horizon 2020, à augmenter la part des énergies renouvelables de 12,5 % à 23 % dans sa consommation finale d'énergie. Le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire représentent environ 77 % de la consommation des ménages. Zoom sur les trois principales filières permettant de réduire sa facture et ses émissions de CO₂.

Bois

« *Poêle, insert, cheminées fermées, chaudière à bois, à bûches ou à granulés... : la filière déjà ancienne poursuit sa croissance à un rythme régulier depuis des décennies* », constate Damien Mathon, secrétaire général du Syndicat des énergies renouvelables. Le marché est aujourd'hui porté par l'amélioration des performances des équipements, qui permet de chauffer plus avec moins.

• **Crédit d'impôt** : 25 %.

Solaire

« *On assiste à un tassement de la croissance sur le secteur du photovoltaïque, plutôt habitué à doubler chaque année*, commente Benjamin Cros, senior manager au pôle Conseil en stratégie de PricewaterhouseCoopers France. *En 2010, on devrait constater une progression moins forte, à l'exception notable du secteur résidentiel où il reste intéressant pour les particuliers d'investir.* »

• **Crédit d'impôt** : 50 %.

Géothermie

Le marché de la pompe à chaleur, qui enregistrait encore une progression des demandes de devis (sur le site Quotatis) de +64 % en 2009 par rapport à 2008, accuse une baisse remarquable depuis le début de l'année. Pour Gaëtan Fovez de l'Observatoire des énergies, « *ce retournement de tendance s'explique sans doute par la suppression du crédit d'impôt sur les pompes à chaleur air-air et la diminution du taux du crédit d'impôt pour les installations air-eau, ramené de 40 à 25 %.* »

• **Crédit d'impôt** : 25 %.

Basse consommation : anticiper la réglementation thermique 2012

L'association Effinergie, présidée par **Jean-Jack Queyranne**, entend analyser techniquement et économiquement les bâtiments basse consommation déjà construits, afin de diffuser les bonnes pratiques le plus largement possible.

Quelles sont les principales missions de l'association Effinergie, que vous présidez, et qui en sont les adhérents ?

Créée en mars 2006, l'association Effinergie s'est donnée comme principales missions de développer sur le marché de la construction neuve et rénovée une véritable dynamique afin de générer des bâtiments confortables et performants d'un point de vue énergétique. Elle a su développer des référentiels et des outils, fédérer tous les acteurs, mettre en avant les initiatives régionales, assurer la coordination entre les pouvoirs publics et démontrer la faisabilité technico-économique de la basse énergie par la mise en place du retour d'expérience.

La force de l'association est d'avoir su réunir la quasi-totalité des Régions, la ville de Paris, la communauté d'agglomération de Dijon, le département Loire-Atlantique, des industriels, notamment le collectif « Isolons la terre » ainsi qu'un large panel d'experts. Cette collaboration d'acteurs différents, publics et privés, est très positive, notamment dans l'élaboration de la réglementation thermique 2012, à laquelle Effinergie a apporté son expertise.

Le Grenelle Environnement a confirmé l'objectif de généralisation



des bâtiments basse consommation dans le neuf comme dans la rénovation. Comment l'association Effinergie assiste-t-elle les professionnels dans la réalisation de cet objectif ?

D'une part, l'association Effinergie anime le « groupe Réseau », qui est un groupe d'échange et de partage d'expériences composé des acteurs territoriaux qui œuvrent pour la mise en place et l'ancrage des objectifs du Grenelle pour le secteur de la construction : s'y retrouvent les représentants des collectivités, des maîtres d'ouvrage, des industriels et des organismes de formation.

D'autre part, dans le cadre de la politique de territorialisation du Plan Bâtiment Grenelle, Effinergie assure aussi le co-pilotage du groupe de travail inter-clusters (clusters qui ont été constitués au niveau des régions et qui assurent le lien entre la recherche, l'innovation, le transfert de technologies et les applications concrètes). Effinergie veille notamment à instaurer des outils de communication mutuels et à organiser des manifestations d'information sur le Plan Bâtiment Grenelle.

Depuis 2006, les Régions ont mis en place des appels à projets, très souvent en partenariat avec l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). Ces derniers ont pour objectifs de prendre en compte les défis environnementaux et économiques et de valoriser le savoir-faire et l'engagement des professionnels de la construction. Les résultats de ces projets alimentent la base de données de l'Observatoire BBC qui a été créé il y a quelques mois. Enfin, Effinergie développe également des outils pédagogiques et techniques type guide, catalogue des opérations, fiches thématiques... qui sont mis à disposition sur son site Internet (www.effinergie.org).

Face à ces objectifs, il est indispensable que tous les acteurs de la filière œuvrant pour une optimisation énergétique des bâtiments soient dûment formés. Comment mener ces formations à bien ?

Effinergie a mis en place une commission qui reconnaît des formations BBC-Effinergie afin d'optimiser le nombre et la qualité des formations dispensées. En parallèle, l'association est en contact avec l'Education nationale afin de définir des modules pédagogiques liés à la performance énergétique. Les Régions ainsi que les fédérations professionnelles mettent également en place leurs propres formations et des actions à l'accompagnement, qui sont très sollicitées.

L'Observatoire BBC permet d'analyser techniquement et économiquement les bâtiments basse consommation réalisés afin de diffuser les bonnes pratiques. Pouvez-vous citer quelques exemples récents de bâtiments et pratiques exemplaires ?

A ce jour, nous avons recensé 3.200 maisons individuelles, 17.000 logements collectifs, 400.000 m² de tertiaires en cours de certification et mille chantiers issus des appels à projets portés par les Régions et l'Ademe.

Nous avons en cours de saisie dans l'Observatoire BBC plus de 200 bâtiments dans la partie privée. La récupération des données pour chaque projet et l'autorisation de diffusion par les maîtres d'ouvrage demandent du temps. Dès le mois d'avril, nous disposerons de fiches décrivant de façon précise ces projets. Elles seront en ligne afin de diffuser l'information avec des indicateurs statistiques.

Propos recueillis par Raphaël Sanz

SALON DE L'HABITAT DURABLE & DES ÉNERGIES RENOUVELABLES
 11, 12, 13, 14 novembre 2010
 NANTES 7^e ÉDITION
 www.salon-habitat-durable.fr

- ▶ 175 exposants
- ▶ Tables rondes
- ▶ Démonstrations
- ▶ Rencontres professionnels

Le salon pour tous les publics

EXPO NANTES ATLANTIQUE LA BEAUJOIRE
 Parc des Expositions de La Beaujoire
 Renseignements : Tél. 02 40 52 08 11 - www.exponantesatlantique.fr

« La révolution énergétique du bâtiment est en marche »

A la tête du comité stratégique du Plan Bâtiment Grenelle, **Philippe Pelletier** rassemble autour de lui les professionnels du bâtiment. Objectif : les accompagner dans la voie du Grenelle et accélérer la mise en mouvement de la société.



Le bâtiment était l'un des sujets phares des premiers travaux du Grenelle Environnement. Pourquoi ?

Très vite, ce secteur est apparu comme l'un des chantiers prioritaires du Grenelle. Avec plus de 42 % de la consommation d'énergie finale totale de la France, le bâtiment est le secteur économique le plus énergivore

(devant l'industrie notamment). Près du quart des émissions de gaz à effet de serre de notre pays sont aussi produites par son activité. Face à ce constat, il était primordial d'engager un vaste plan de réduction des consommations d'énergie, d'autant que les marges de progrès sont réelles dans ce secteur. Par le vote quasi-unanime de la loi dite « Grenelle 1 » du 3 août 2009, le Parlement a profondément acté des objectifs ambitieux : réduire de 38 %, d'ici à 2020, la consommation d'énergie du parc existant et de moitié les émissions de CO₂ d'ici à 2050.

Un an après, quel bilan tirez-vous du Plan Bâtiment Grenelle ?

La révolution est en marche ! Soutenus par le Plan de relance et les mesures incitatives mises en place par le gouvernement, les premiers signaux sont prometteurs : l'éco-prêt à taux zéro a

bénéficié à plus de 70.000 ménages sur la seule année 2009, les chiffres de la distribution de l'éco-subvention sont très encourageants, preuve que les ménages ont compris l'intérêt d'investir aujourd'hui pour économiser demain. Les professionnels ont montré leur engagement à travers des signes de reconnaissance tels que « éco-artisan » ou « Les pros de la performance énergétique ». Il reste maintenant à transformer l'essai en augmentant le rythme et le niveau des formations initiales et continues. Dans le même temps, les promoteurs s'engagent dans des programmes immobiliers vertueux et anticipent ainsi la réglementation à venir : les exemples en ce sens sont nombreux sur le territoire. Un an après, c'est toute la société qui s'est appropriée le Plan Bâtiment.

Propos recueillis par Ninon Symphorien

L'éco-construction pour credo

Promotelec réunit depuis près de cinquante ans les acteurs des filières électricité et bâtiment. **Claude Descombes**, son Directeur général, rappelle comment l'association a fait siens les enjeux de l'habitat durable.

L'association Promotelec a été créée en 1962. Mais depuis quand s'intéresse-t-elle aux questions de l'habitat durable ?

Depuis plus longtemps qu'on ne le croit ! À la création de Promotelec, il s'agissait de diffuser les normes électriques pour les bâtiments, qui n'étaient bien connues ni des installateurs ni des clients. Ce travail a mené à la mise en place de l'attestation de conformité qui, à partir de 1972, a été exigée pour les installations neuves. C'est dès le premier choc pétrolier de 1973 que nous avons commencé à aller au-delà des questions de sécurité électrique, pour faire du développement durable avant l'heure. Nous avons œuvré pour une meilleure qualité de chauffage dans les bâtiments, ce qui signifie bien les isoler et les équiper, et piloter la température pièce par pièce.

Le grand public, lui, vous connaît surtout pour les labels que vous délivrez...

Oui, ils ont permis le développement du chauffage électrique avec maîtrise de l'énergie. Le Label Promotelec a accompagné les mutations du confort électrique depuis 1978. En 1995, EDF nous a choisis comme certificateur lorsque l'entreprise a voulu relancer le chauffage électrique avec des produits innovants et une démarche plus qualitative.

Un label, une certification, cela repose sur l'objectivité, la crédibilité, l'indépendance. D'où tirez-vous celles-ci ?

De nos différences ! Notre conseil d'administration rassemble à la fois les acteurs du



bâtiment et de l'électricité, des fabricants, fournisseurs, organismes de contrôle, et jusqu'aux associations de consommateurs. Réunir autant d'intérêts divergents, cela signifie que chacune de nos propositions a fait consensus

en amont. C'est ce qui fait notre valeur auprès de ceux qui vont mettre nos décisions en œuvre et des pouvoirs publics. Je rappelle aussi que, avec l'ouverture du marché de l'électricité en 2004, EDF a perdu ses prérogatives d'anima-

tion de la filière électricité, rôle qui lui était imposé par la loi. La neutralité du Label Performance ne nous positionne pas en tant que porte-parole de l'opérateur historique.

Cette ouverture du marché était-elle véritablement un tournant ?

En quelque sorte, oui. Les filières bâtiment et électricité ont souhaité un nouveau souffle pour Promotelec, qui se positionne depuis en faveur du développement des usages durables de l'électricité dans le bâtiment et le petit tertiaire. Une vocation que traduisent aussi notre logo et la signature « Vivons mieux l'électricité ». Nous sommes aujourd'hui mobilisés sur de vrais enjeux de société, que ce soit en matière d'environnement et d'énergie, de communication, de maintien à domicile, de sécurité... Pour faire évoluer les normes et réglementations, Promotelec participe à divers groupes de travail et organisations

« Nous sommes aujourd'hui mobilisés sur de vrais enjeux de société, que ce soit en matière d'environnement et d'énergie, de communication, de maintien à domicile, de sécurité... »

officielles. Nous y sensibilisons l'ensemble des acteurs pour qu'émergent des propositions économiquement acceptables afin de maintenir un équilibre des énergies. Nous essayons de porter un message de lucidité.

Comment, à votre niveau, traduire les engagements du Grenelle Environnement et du Plan Bâtiment ?

D'abord en sensibilisant les usagers à la qualité, c'est-à-dire en promouvant la sobriété énergétique et le confort juste nécessaire. Promotelec mène régulièrement des campagnes sur la performance énergétique et environnementale. Un autre levier consiste à valoriser l'innovation technologique de la filière et les usages qui concourent à diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Cela se traduit concrètement par l'amélioration des matériels ou systèmes, comme ces radiateurs connectés avec un réseau en amont. Ou ces pompes à chaleur et chauffe-eau nouvelle génération ou thermodynamique qui prennent leur essor...

Quelles sont, selon vous, les évolutions prévisibles de l'habitat durable ?

Elles concernent la domotique, sur le mode du « plug and play ». C'est un phénomène de société dont on sent les prémices. Nous allons bénéficier de logements de mieux en mieux isolés, mais aussi de plus en plus contrôlés, qui seront rendus « intelligents » pour communiquer avec l'extérieur, améliorer la gestion de l'énergie... Ces mots-là ne doivent pas faire peur : il ne s'agit pas de prendre le pas sur l'homme, mais de lui apporter une assistance qui lui permette de faire plus facilement des économies.

Propos recueillis par Pierre-Yves Lange

Performance, le label de l'exigence

Au travers du Label Performance, Promotelec certifie la qualité et la performance énergétique des logements neufs, dans une démarche de développement durable.

Apparu en 2007, le Label Performance est un référentiel de qualité propre à Promotelec, garantissant une consommation énergétique conventionnelle inférieure au niveau réglementaire. Il s'inscrit de fait dans la problématique de développement durable. Décerné aux réalisations de logements neufs (maisons individuelles ou immeubles collectifs), ce label repose sur l'étude du bâti, de la ventilation, de l'eau chaude sanitaire, du chauffage et de l'installation électrique.

« Le Label Performance prend en compte à la fois des domaines tels que la sécurité électrique, le confort et la performance énergétique, précise Claude Descombes, Directeur général de l'association Promotelec. Gage de sa qualité, il a été établi aussi bien pour les énergies électrique et gaz (gaz naturel et GPL) que pour les énergies renouvelables, telles que les pompes à chaleur, le solaire et le bois. » Enfin, « il valide les choix des matériels préconisés par la filière, tout particulièrement les équipements et solutions techniques qui contribuent à réduire les émissions de gaz à effet de serre ».

Préparer demain

Le label reprend les cinq niveaux progressifs de performance énergétique définis par arrêté en 2007 ; à savoir les mentions HPE, THPE, HPE



« Les critères de performance des bâtiments basse consommation deviendront la norme à partir de 2012. »

EnR, THPE EnR ou BBC Effinergie. Cette dernière mention, qui définit les critères de performance des bâtiments basse consommation (BBC), deviendra la norme à partir de 2012. « Le Label Performance est une démarche volontaire pour préparer les paliers de la réglementation future », insiste le responsable de Promotelec, qui note que « la prise de conscience environnementale a ouvert la voie à l'innovation et à la demande croissante des labels BBC ».

Comment bénéficier du Label Performance ? La demande d'attribution est déposée par le maître d'œuvre auprès de Promotelec, qui s'assure ensuite que les réalisations sont conformes aux différentes spécifications et prescriptions techniques. Un contrôle *in situ* de fin de chantier permet de vérifier la bonne mise en œuvre du projet initial. Ce n'est qu'à son issue que le label est délivré. Pour le client, le label apporte ainsi la garantie de la conformité du bâtiment au-delà de la réglementation thermique en vigueur ; c'est une plus-value et, de plus, il bénéficie des avantages financiers mis en place pour les pionniers. Pour Claude Descombes, « une qualité certifiée, c'est la meilleure façon d'avoir l'esprit tranquille ! »

Inscrire une rénovation dans le temps

En phase avec les objectifs du Grenelle Environnement, Promotelec a établi des certifications non seulement pour les réalisations nouvelles, mais également pour les bâtiments existants. Depuis 2008, le Label Rénovation Énergétique s'adresse ainsi à tous ceux qui souhaitent améliorer la performance énergétique de leur logement, en alliant confort, sécurité et respect de l'environnement. Décliné en cinq mentions progressives (une à quatre étoiles, Effinergie rénovation) selon la performance énergétique globale finale atteinte, le label donne en outre accès à des crédits d'impôt.

Comment l'obtenir ? Au début de sa démarche, le maître d'ouvrage fait appel à un Expert en Rénovation Énergétique (ERE) qui, à partir d'un bilan initial des consommations énergétiques, préconise les travaux à effectuer et réalise un bilan thermique projeté. L'ERE fait ainsi entrevoir au client toutes les directions envisageables pour la rénovation de son logement dans le cadre fixé par le label. En fonction de son budget, de la façon dont il veut conduire les travaux, il pourra se fixer des étapes qui autoriseront l'optimisation progressive de la performance énergétique.

Performance environnementale : les HLM donnent l'exemple

Engagé depuis le Grenelle Environnement dans un vaste programme d'amélioration thermique, le logement social a fait depuis longtemps sa révolution écologique, comme en témoigne **Thierry Repentin**, président de l'Union sociale pour l'habitat.

Le logement social semble jouer un rôle moteur pour l'ensemble du secteur du bâtiment en matière de développement durable.

Cela se confirme-t-il sur le terrain ?

Dès le premier choc pétrolier en 1973, les organismes HLM ont considéré les économies d'énergie comme partie intégrante de leurs objectifs sociaux, en ce qu'elles contribuent à proposer des logements dont le loyer mais aussi les charges sont modérés. C'est ainsi que nos 4,3 millions de logements ne participent que pour 11 % aux émissions de CO₂ du secteur résidentiel. La consommation énergétique moyenne du parc social, de 170 kWhEP/m²/an, est déjà inférieure de 30 % à celle de l'ensemble des logements français.

Pour les logements neufs, les bailleurs sociaux ont décidé d'aller au-delà des dispositions réglementaires, avec plus de 50 % de la production déjà sous le label Haute performance énergétique. Le secteur expérimente en outre des opérations « Bâtiment basse consommation » destinées à être généralisées en 2013.

Une politique volontariste a également été menée pour intégrer les autres dimensions de la performance environnementale : la qualité architecturale et urbaine, la gestion maîtrisée



de la ressource foncière, la lutte contre l'étalement urbain... ainsi que la sensibilisation de nos dix millions de locataires aux éco-gestes leur permettant de réduire leur facture énergétique. Sait-on que, dans le logement social, la consommation d'eau moyenne est de 100 litres par jour et par habitant, contre 150 litres pour l'ensemble des logements ?

Les acteurs HLM tiendront-ils les objectifs fixés par le Grenelle ?

Anticipant le Grenelle, le Plan Energie et Climat 2008-2012 du logement social a été adopté en 2007 : il visait notamment à rénover thermiquement les 800.000 logements les moins performants sur le plan énergétique. Nous sommes très attachés à cet objectif et avons obtenu un « éco-prêt logement social » à taux bonifié de 1,9 %, pour la réhabilitation de 100.000 logements sociaux sur une première période de deux ans. Au 31 janvier dernier,

36.000 logements déjà avaient mobilisé cet éco-prêt, pour des travaux d'un montant de 981 millions d'euros. Nous visons 60.000 logements des catégories E, F et G en 2010. C'est bien, mais

c'est insuffisant. C'est pourquoi nous demandons la prolongation de l'éco-prêt sur dix ans, et son élargissement à une partie de la catégorie D.

Propos recueillis par Laurence Ollivier

Ecomatériaux : une isolation 100 % naturelle

Construire durablement, c'est utiliser des ressources naturelles, non néfastes pour l'environnement, tout en réduisant les déchets de fabrication et favorisant le recyclage. Très tendance, le bois incarne l'écomatériau par excellence : les maisons à ossature bois se multiplient en France. Excellent isolant thermique, il protège du froid comme du chaud et offre un ratio dépenses/énergie particulièrement satisfaisant. Or une

maison bien isolée voit augmenter sa température ambiante de... quatre degrés. Le chanvre permet également une diminution sérieuse de la facture énergétique. Utilisée pour ses fibres robustes, cette plante présente l'intérêt d'une culture rapide et économique, sans engrais. Le béton de chanvre s'utilise, lui, en tant qu'isolant sur sols, murs ou toitures. De même, la brique en terre cuite offre un confort thermique maximal, doublement supérieur au parpaing.

Il existe également des briques de terre compressée, faites d'un mélange de terre crue, d'argile, de sable et de ciment. Côté sols et plafonds, enfin, les isolants naturels les plus en vogue recourent largement aux fibres végétales et animales : laine de chanvre, de bois, de coton ou de mouton, ouate de cellulose, liège ou encore lin. Sans oublier le parquet en bambou, le liège, le linoléum et, plus tendance encore, le coco, le sisal et le jonc de mer. **Angèle Laisné**

Un gage de qualité

Pour **Antoine Desbarrières**, directeur de l'association Qualitel, il faut offrir aux acteurs économiques des signes de qualité impartiaux et indépendants, correspondants à chacune de leurs attentes.



Quelle est la fonction de Qualitel ?

Il s'agit d'une association dédiée à la promotion de la qualité du logement, dotée d'une activité de certification selon le Code de la consommation. Nos membres institutionnels sont des associations de consommateurs, tous les acteurs de la filière construction et logement, des acteurs qualité, l'Etat et les collectivi-

tés territoriales. Une présence équilibrée de chacun permet d'élaborer des règles et des référentiels de qualité de façon consensuelle. Notre approche de la qualité est multicritères : il est nécessaire de couvrir un champ très large quand on veut avoir une approche qualitative sur un bâtiment.

Cette démarche multicritères s'est-elle encore développée depuis le Grenelle ?

Qualitel se montre plus exigeant que la réglementation, souvent en l'anticipant. Nos référentiels sont évolutifs, revus une ou deux fois par an, c'est dire qu'ils prennent tous en compte les objectifs Grenelle et plus encore. L'offre de certification croît rapidement : les attentes sont grandissantes et les acteurs économiques

ont besoin de signes de qualité qui couvrent tous les sujets. Les critères principaux d'une certification sont les aspects énergétiques (performance, confort thermique d'été et d'hiver), le confort acoustique et - bien entendu - la santé et la préservation des ressources. Si l'on pense « habitat durable », je note une évolution majeure : nous passons d'une notion d'obligation de moyens à une notion de performance à atteindre. A l'instar des produits électroménagers, nous allons bientôt afficher sur les constructions des « étiquettes » de valeur parlant eau, santé, déchets... qui permettront au consommateur de comparer. L'information du public est au cœur de nos préoccupations.

Propos recueillis par Ninon Symphorien

Les certifications de Qualitel

Elles sont au nombre de huit. Parmi celles-ci figurent NF Logement et Maison Individuelle démarche HQE, Habitat & Environnement et Patrimoine Habitat & Patrimoine pour le logement collectif (neuf et ancien). En 2010, pour offrir toujours plus de signes de qualité

aux acteurs économiques, Qualitel proposera une extension d'Habitat & Environnement dans les Dom-Tom, NF Maison rénovée démarche HQE et la nouvelle certification Patrimoine copropriété & Environnement. Qualitel délivre aussi le label BBC.

« Sensibiliser, former et informer »

Positionner le métier dans une démarche citoyenne. Tel est le credo d'**Yvan Moryussef**, président de la chambre Fnaim de l'Isère.

Les syndicats de copropriété ont-ils un rôle à jouer en termes de développement durable ?

En matière de développement durable et d'habitat, l'enjeu essentiel repose sur le parc immobilier ancien qui doit impérativement améliorer ses performances énergétiques. La prise de conscience est générale, renforcée par une impulsion politique. Les professionnels de la copropriété sont concernés à plus d'un titre. Interlocuteurs incontournables - car pour améliorer efficacement les bâtiments, ils doivent être traités dans leur ensemble -, ils jouent un rôle d'interface sur le terrain.

Nous sommes décidés à répondre présent. D'abord en matière de conseil vers les copropriétaires : nous devons les sensibiliser, les informer et les former. Ensuite en tant qu'administrateurs, nous sommes pilotes des opérations, du processus de décision jusqu'à la réalisation des travaux. C'est une nouvelle compétence que nous sommes en train d'acquérir. Nous nous professionnalisons sur le sujet avec des formations destinées à mieux appréhender les problématiques de développement durable. De par sa culture locale très versée dans la technologie et des contraintes climatiques spécifiques, la chambre syndicale de l'Isère est pionnière dans cette démarche



de sensibilisation intensive. Sans oublier que Grenoble est le berceau du statut de la copropriété !

Comment pouvez-vous intervenir concrètement ?

Fnaim 38 représente 110.000 lots administrés en tant que syndic, répartis dans 3.500 immeubles et chacun d'entre eux est concerné. L'objectif « développement durable » doit être conservé en ligne de mire en permanence, même s'il y a des fenêtres de tir plus favorables que

d'autres, comme le ravalement. Exemple récent : un immeuble grenoblois de trente logements, qui devait initialement procéder à un ravalement de façade « basique » a finalement suivi nos conseils et opté pour des travaux d'isolation extérieure : un « surcoût » de 25.000 euros sur un budget total de 86.000 euros.

Quel est l'intérêt à agir au plus vite ?

Outre un comportement citoyen et responsable, nos clients doivent prendre conscience que la valorisation de leur patrimoine est intimement liée à la qualité des performances énergétiques de leur bien. Aujourd'hui, ils peuvent bénéficier de mesures incitatives mais il n'est pas exclu que demain nous devions agir sous la contrainte.

Propos recueillis par Ninon Symphorien